



AVIS PUBLIC

## Dérogation mineure 214-216, 2<sup>e</sup> Avenue (Lot 1 577 942)

### AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 214-216, 2<sup>e</sup> Avenue (Lot 1 577 942), ayant pour objet d'autoriser :

- Que la structure de l'enseigne détachée existante soit située à 0,90 mètre de la ligne latérale sud au lieu de la distance minimale de 1 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 11 septembre 2018 à 19 h 30 dans la salle Florian-Bleau située à l'hôtel de ville au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Donné à L'île-Perrot, ce 27 août 2018.

(Signé) Danielle Rioux

Danielle Rioux, OMA  
Assistante-greffière